

Cit'ergie

European Energy Award®



Ville de **Lille**

Le révélateur de l'engagement de la Ville
pour l'avenir énergétique



Portrait

Type de collectivité : **Commune**

Population : **226 827 habitants**

Région : **Nord Pas de Calais**

Obtention du label : **2013**

Niveau actuel du label : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : **2017**



Ce qu'apporte Cit'ergie®

En 2008, la ville de Lille vote le « plan climat lillois » et s'engage auprès de l'Union européenne à respecter les 3x20%. Soucieuse d'exemplarité, la ville a d'abord engagé de nombreuses actions sur son patrimoine : éclairage public, isolation des bâtiments, marché de chauffage, panneaux solaires... sans oublier la sensibilisation des agents municipaux et la coopération internationale. En parallèle, un programme d'actions est mis en place en direction des Lillois (soutien financier, lutte contre la précarité énergétique, sensibilisation).

Aujourd'hui, avec Cit'ergie®, la ville s'engage dans une démarche qualité reconnue et une structuration de sa politique. Cet outil va permettre de capitaliser le chemin parcouru, de mieux mesurer et organiser le plan d'actions, et de valoriser le travail en transversalité, avec les directions et élus concernés. Au-delà, le regard extérieur du conseiller et le réseau Cit'ergie® apporteront de nouvelles pistes de travail et de progrès pour les prochaines années.

Ils ont dit...

« Cit'ergie® ancre la culture énergie-climat au fond de l'institution communale. Cit'ergie® reconnaît l'engagement de tous les professionnels et élus de la ville. Cit'ergie® pérennise les acquis, révèle les carences et stimule les progrès. Le regard extérieur avec des auditeurs, les échanges et expériences d'autres villes Cit'ergie® soutiennent et dynamisent cette mobilisation. Cit'ergie®, vite ! »

PHILIPPE TOSTAIN,
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À L'ÉNERGIE ET
À LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

En savoir +

Directrice Direction
Développement
Durable :
Véronique Falise
03 20 49 51 07
vfallise@mairie-lille.fr

Responsable Cellule
énergie :
Mathieu Neau
03 59 08 37 22
mneau@mairie-lille.fr

Site de la ville de Lille :
www.lille.fr

Site du label
Cit'ergie® :
www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® :
www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie® :
Fouzi Benkhelifa



Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.



© Anaïs Gadeau, Ville de Lille

1 - L'équipe Cit'ergie® de la Ville de Lille



© Daniel RAPAICH, ville de Lille

2 - Panneaux photovoltaïques à l'école Painlevé



© Olivier Despicht

3 - La Maison de l'Habitat Durable



Quelques actions de Lille dans les six domaines du label

Développement territorial

La ville de Lille fait preuve de volontarisme pour maîtriser son urbanisation : les certificats de conformité sont délivrés après visite sur place et une équipe contrôle les travaux effectués sans autorisation d'urbanisme (300 procès-verbaux/an). Les instructeurs ont été formés sur la RT2012. La ville a également mis en place un cadre stratégique éco-quartiers qui permet de systématiser la prise en compte du développement durable dans les opérations ; le projet Les rives de la Haute-Deûle a reçu le prix national éco-quartier en 2012. La ville a délibéré sur la « ville intense » (120 à 150 logements/ha pour les nouveaux projets).

Patrimoine de la collectivité

La ville possède un Plan Pluriannuel de maintenance et les travaux prévus sur la période 2014-2020 reprennent les recommandations issues des audits énergétiques de 25 bâtiments. Les actions déjà menées portent leurs fruits : 15% d'énergie économisée grâce au remplacement de 80 chaudières (période 2006/2010), 42% d'économie d'énergie sur l'éclairage public grâce aux clauses intégrées dans le marché (2004/2012) et baisse de 45% des consommations d'eau grâce aux mesures prises dans les zoos, piscines et le nettoyage des rues (2008/2012). Les consommations d'énergie et d'eau de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville sont suivies grâce au logiciel ID-BAT.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Lille assure un suivi précis de ses concessions gaz et électricité. Les deux concessionnaires sont partenaires du Plan Climat et un cadre d'engagement a été fixé : 1) mise à disposition de données pour établir un état des lieux du territoire, 2) promotion et déploiement des énergies renouvelables pour atteindre au moins 20% d'ENR d'ici 2020, 3) actions partenariales de maîtrise de l'énergie : planification énergétique, veille technologique et expérimentation innovantes, 4) formation et sensibilisation des consommateurs.

Sur l'éclairage public, un programme ambitieux a permis de réduire de 42% les consommations énergie et une nouvelle réduction de 21% est prévue d'ici 2020.

Mobilité

Lille dispose d'un outil de suivi de consommations d'énergie de l'ensemble de son parc de véhicules (environ 500 véhicules) et définit un ensemble d'indicateurs de performances : chaque mois une analyse de l'évolution des consommations d'énergie est transmise à chaque direction. La Ville a initié en 2011 la formation des agents à l'éco-conduite (40 agents formés en 2013).

Par ailleurs, un code de la rue a été instauré : le Lillocode est un outil de sensibilisation des citoyens au partage de la voirie. Aujourd'hui la Ville dispose de 2 000 arceaux vélo sur l'espace public (objectif de 400 arceaux/an) et 27% de la voirie est aménagée pour les cycles.

Organisation interne

Mise en place d'un dispositif de suivi et d'animation efficace de la politique énergétique de la Ville (photo 1) : un service DD, un service énergie, un comité de pilotage « gestion des fluides » et un comité technique « Revue de projets ». Lille développe également l'alimentation biologique dans la restauration collective, avec actuellement 13% des repas « écoles » et 45% des repas « crèches », l'objectif est d'atteindre 50%. Pour le financement des énergies renouvelables, la ville innove et participe au montage de SOLIS, SCIC dont l'objectif est d'installer des centrales photovoltaïques sur les bâtiments municipaux (photo 2) en mobilisant l'épargne solidaire et citoyenne.

Communication et coopération

En 2013, la ville a inauguré la Maison de l'Habitat Durable (photo 3), guichet unique de la rénovation durable : informations, aides et accompagnement personnalisé sur tous les aspects de l'habitat durable (énergie, santé, confort...). Cet ancien bâtiment industriel est aussi un exemple de réhabilitation HQE et basse consommation. Par ailleurs sont mis en place les « Défis Énergie » dans les établissements recevant du public : crèches, écoles et piscines. Des actions de sensibilisation et des campagnes d'affichage sont utilisées pour informer agents, scolaires et usagers de ces établissements à la nécessité de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

